Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215601634-20251127-DCM2025112748-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 novembre 2025

Date d'affichage : 20 novembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. CAREL, Mme PLASSE, M. SCRAIGN, M. NICOLAS, M. FOUILLÉ, Mme RUYET, Mme EZANIC, Mme PERRET, M. SUNT, Mme ACHARD

Absents excusés : Madame Valérie HAUTE ayant donné pouvoir à Madame Sonia RUYET
Monsieur Stéphane ROPERS ayant donné pouvoir à Monsieur Loïc SCRAIGN
Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Corinne VOLA

DCM2025-11-27-48 : Convention de partenariat avec l'association AILES pour développer des solutions d'habitats temporaires pour les jeunes, les actifs et les saisonniers sur le territoire de Roi Morvan Communauté

L'hébergement temporaire de jeunes, des actifs et des saisonniers est un enjeu identifié par Roi Morvan communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.
Il existe sur le territoire une forte tension sur le parc locatif : très peu de logements à louer, loyers excessifs pour les jeunes actifs et un manque d'hébergements ou de logements dédiés aux jeunes travailleurs.
L'offre actuelle de logements des jeunes à l'échelle de RMCom se limite aux Résidences Habitat Jeunes, avec 30 places prévues d'ici 2027, avec l'inauguration en mars 2024 de la 1ère antenne à GUISCRIFF d'une capacité de 10 places.
Pour répondre à ces besoins, la Communauté de communes souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptés aux jeunes et aux travailleurs, en les rapprochant de leurs lieux d'emploi.
Depuis plusieurs mois, RM Com collabore avec l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) pour développer des actions concrètes sur cette thématique.
Pour ce faire il convient d'établir une convention avec AILES pour formaliser ce partenariat sur le territoire de RM Com.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **Emettent un avis favorable à la signature de la convention avec l'Association AILES en partenariat avec Roi Morvan Communauté**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT * 56 (Morbihan) *